



Etat des eaux de surface dans les bassins de l'Ourthe, l'Amblève et la Lesse

MUFA – Matinée d'échange sur la gestion de l'eau – 15 juin 2021

Quel est le but d'un Contrat de rivière ?

Rassembler tous les **acteurs** de la rivière pour mettre en place une gestion **intégrée** du bassin-versant



Communes
et
provinces



Acteurs locaux

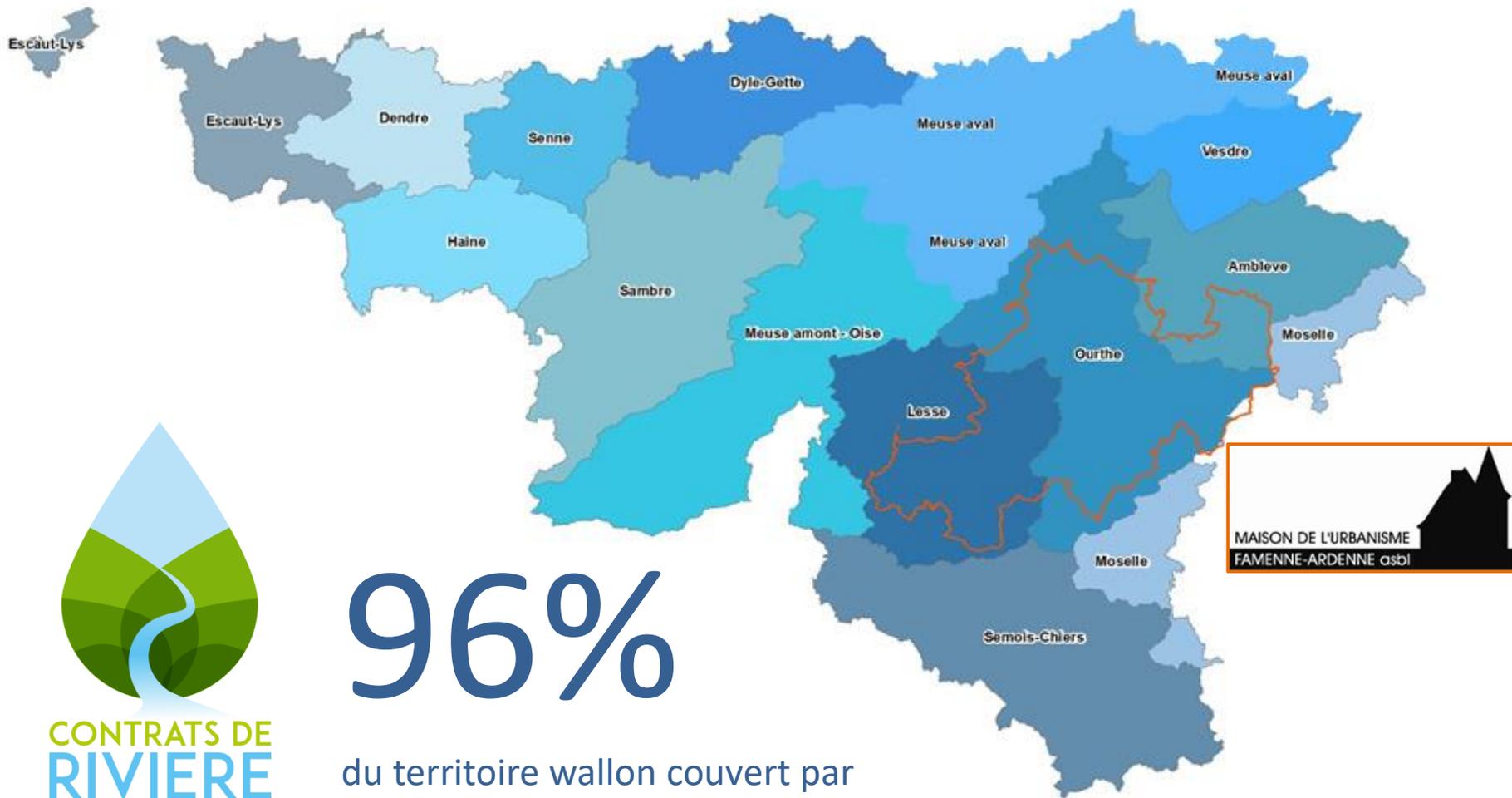


⇒ Favoriser la mise en œuvre à l'échelon local des objectifs de la **DCE** et des **PGRI**

⇒ Démarche **volontaire**



Les Contrats de rivière et la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne

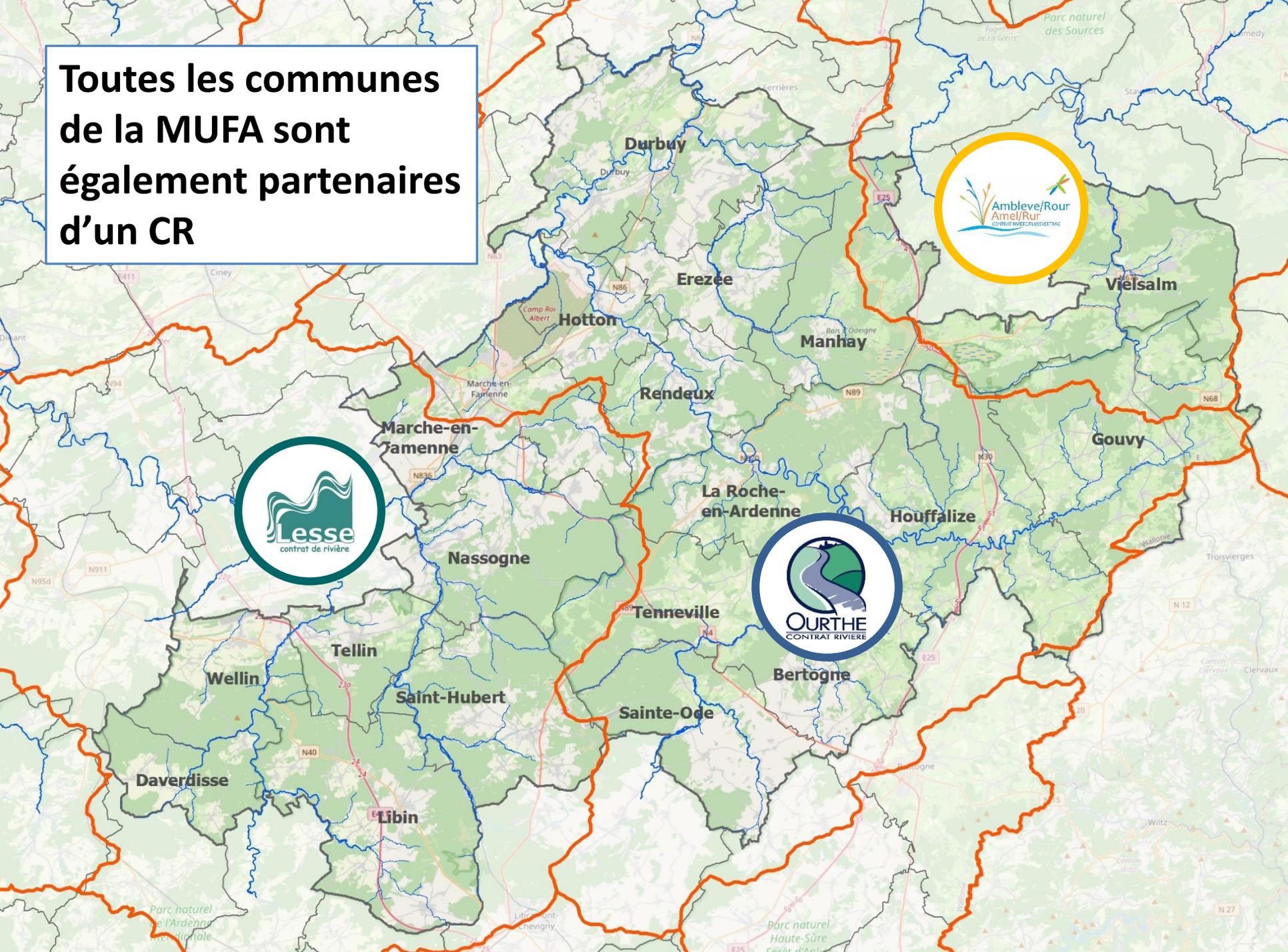


CONTRATS DE RIVIERE DE WALLONIE

96%

du territoire wallon couvert par les Contrats de Rivière

Toutes les communes de la MUFA sont également partenaires d'un CR





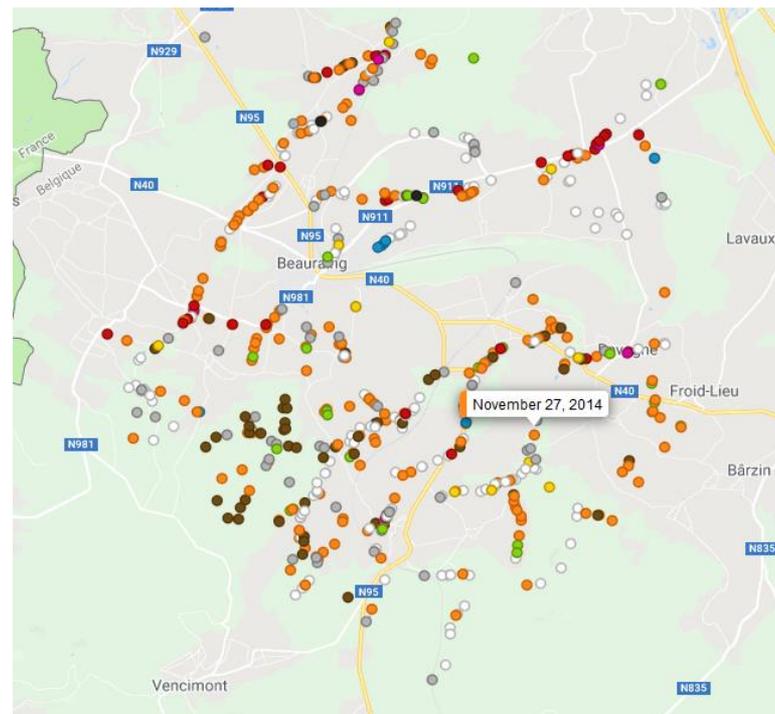
Missions principales des CR

- **Coordination entre les acteurs de l'eau**
- **Inventaire des atteintes aux cours d'eau**
- **Concertation**
- **Soutien aux partenaires pour réaliser leurs actions**
- **Sensibilisation (grand public, scolaire, partenaires)**

➤ Inventaire des atteintes aux cours d'eau réalisé sur l'application FULCRUM



**Encodage informatisé directement
sur le terrain**



**Visualisation disponible pour les partenaires
sur ordinateur/smartphone**

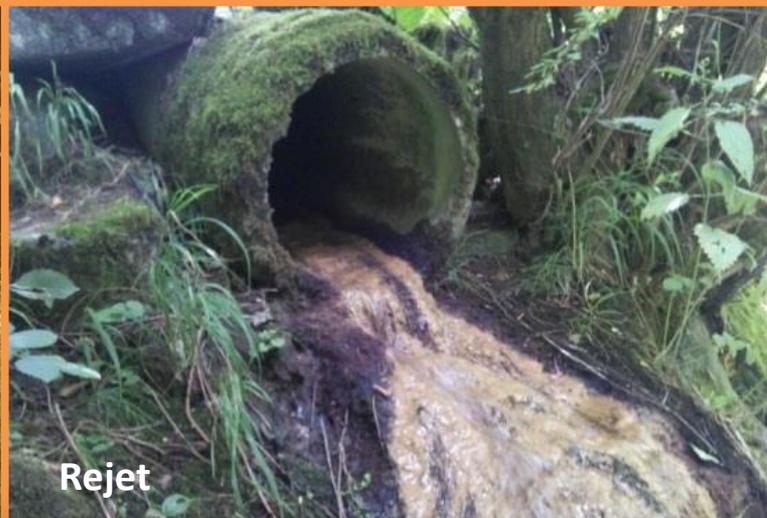
➤ Exemples d'atteintes aux cours d'eau



Erosion par le bétail



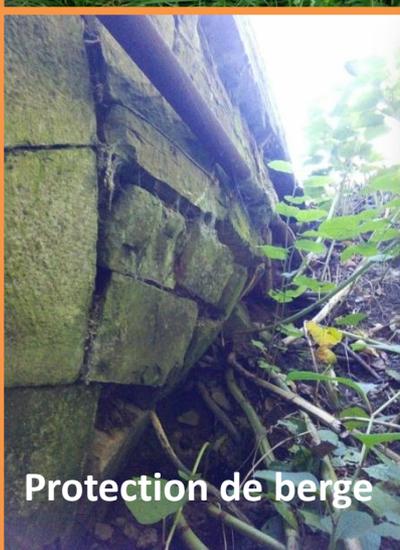
Plantes invasives



Rejet



Ouvrage



Protection de berge



Déchets



Résolution de points noirs

➤ Résolution des points noirs avec les partenaires

- En fonction des demandes
- Rencontre avec les partenaires
- Groupes de travail par problématique
- Organisation de réunions de concertation
- Aide à la résolution





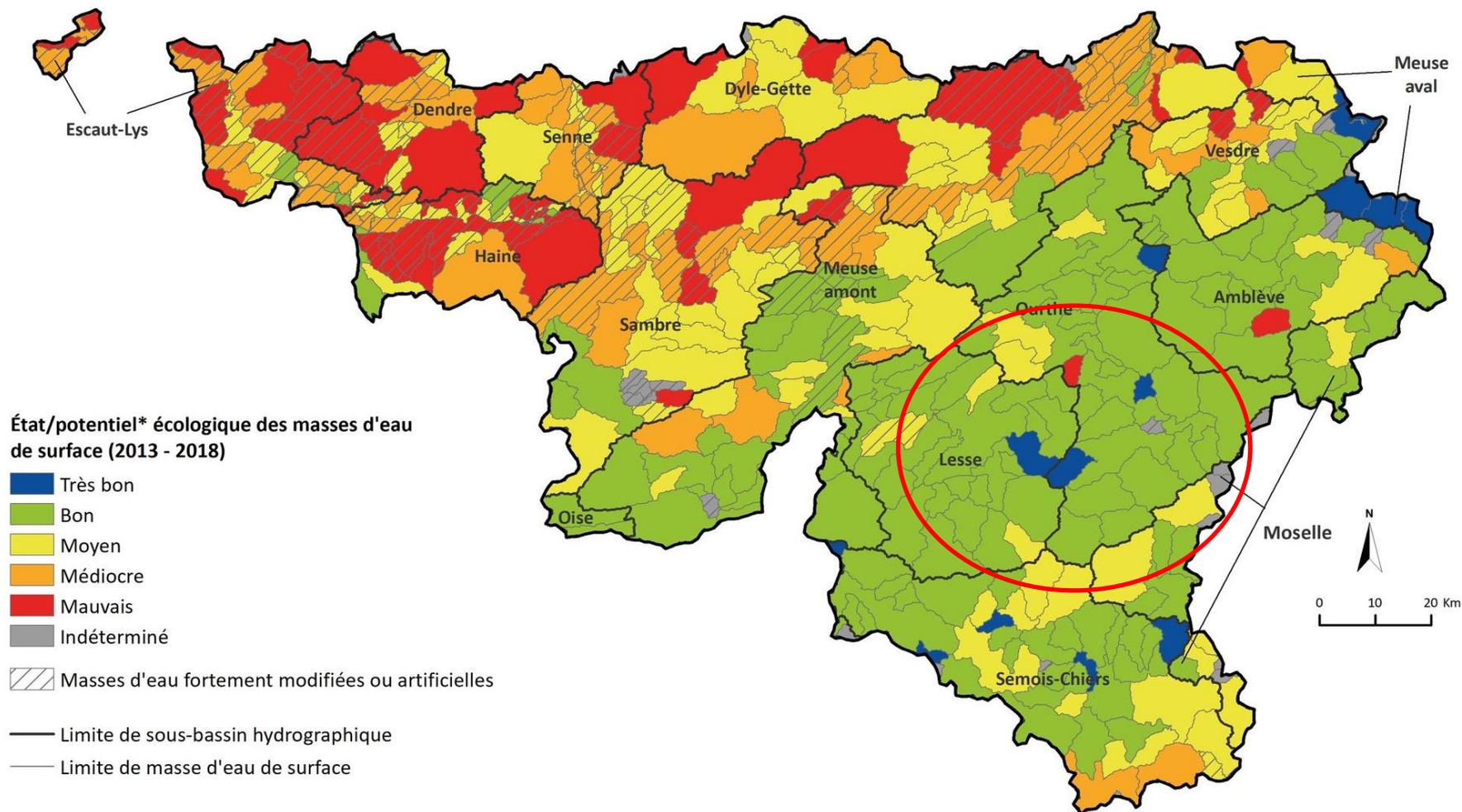
Qualité des eaux

Si on se concentre sur ce qui nous réunit aujourd'hui: la qualité des eaux

Les données transmises à l'Europe

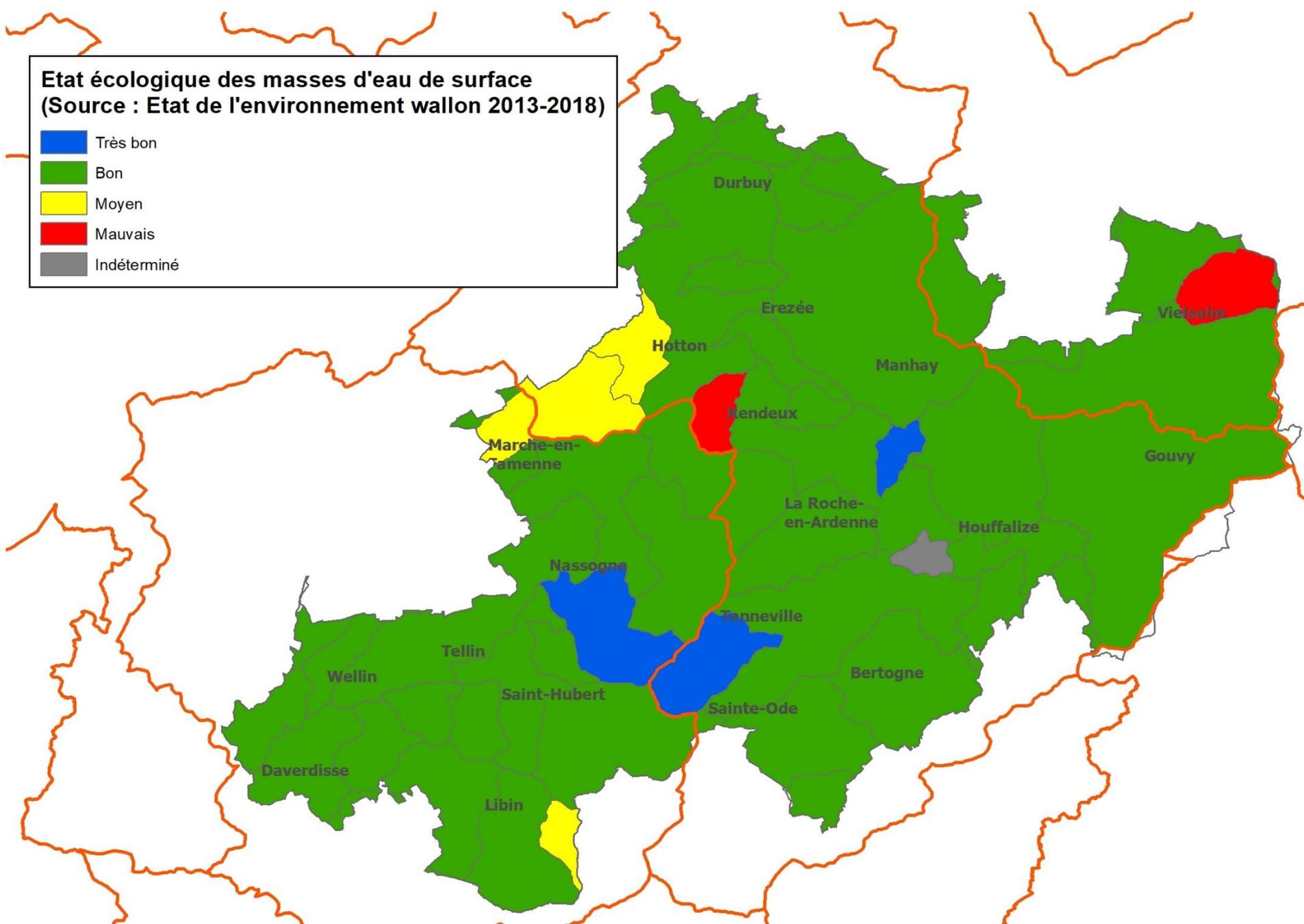
- **Mesures de qualité à l'exutoire des masses d'eau**
- **à l'échelle des masses d'eau notre territoire est plutôt dans les bons élèves en Wallonie grâce notamment à la plus faible densité de population**
- **Voir les cartes**

État écologique des 352 masses d'eau de surface en Wallonie (2013 - 2018)

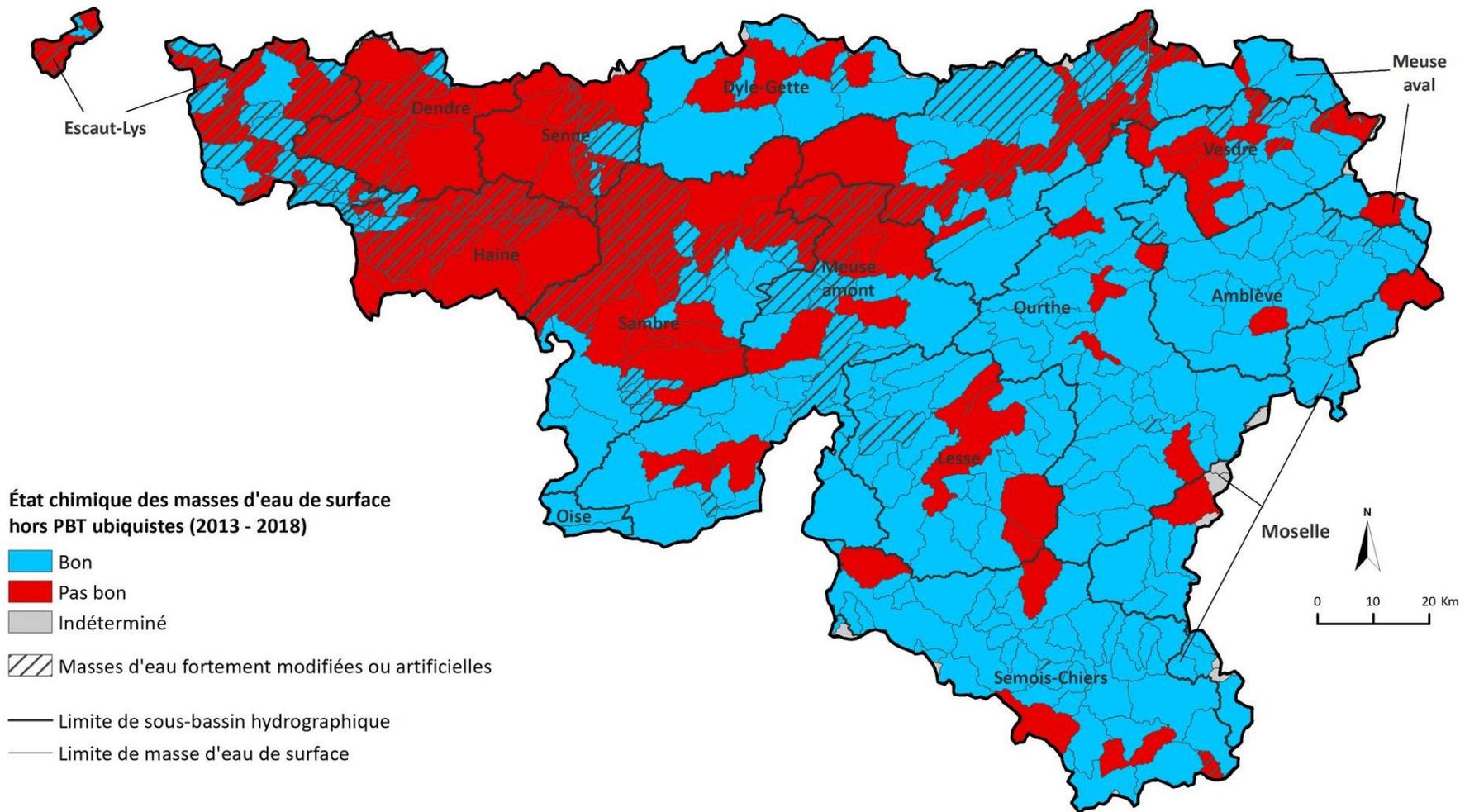


* La notion d'état est remplacée par celle de potentiel pour les masses d'eau artificielles ou fortement modifiées

Etat écologique des masses d'eau de surface (Source : Etat de l'environnement wallon 2013-2018)

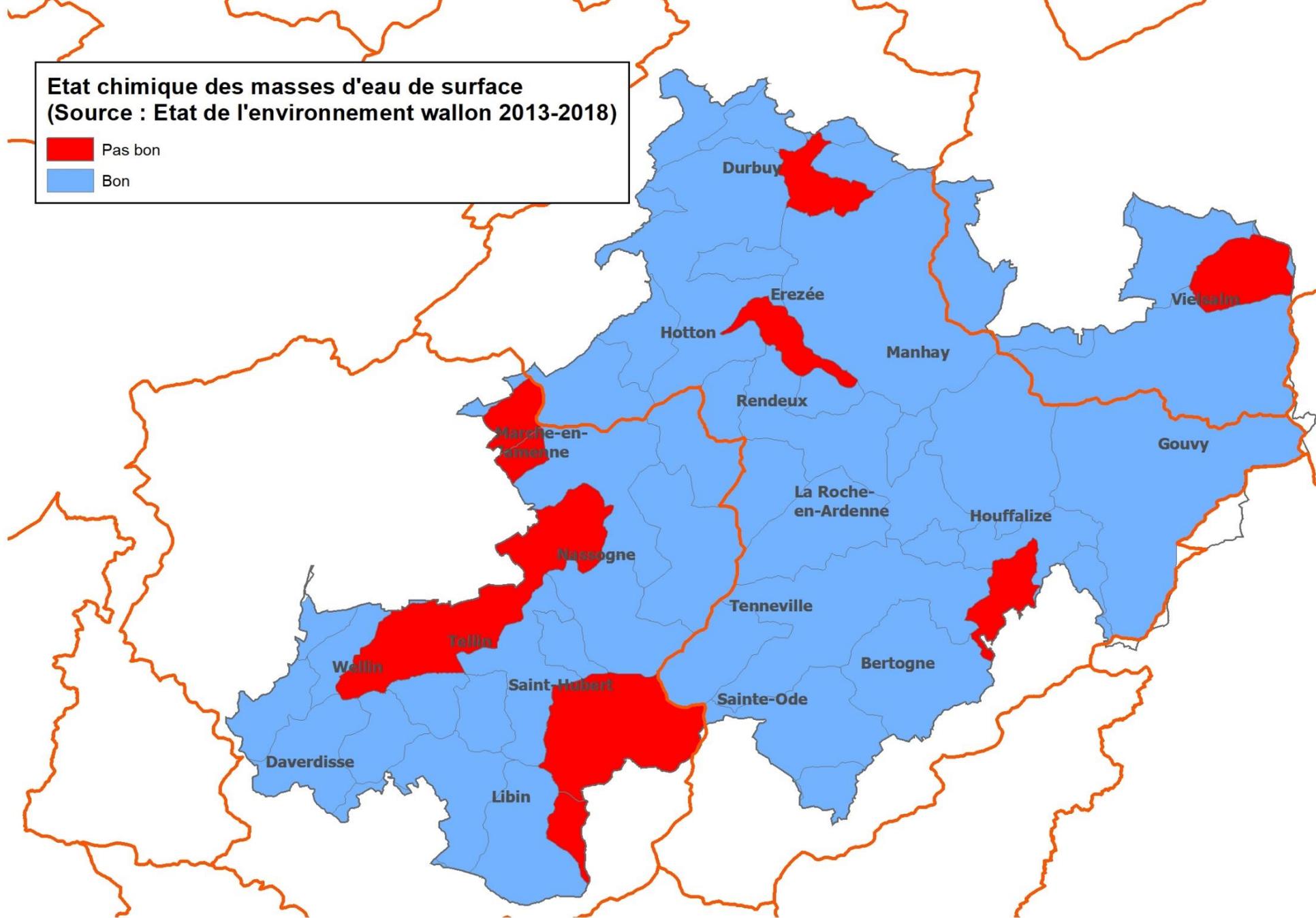


État chimique des 352 masses d'eau de surface (hors PBT ubiquistes) en Wallonie (2013 - 2018)



Etat chimique des masses d'eau de surface
(Source : Etat de l'environnement wallon 2013-2018)

- Pas bon
- Bon





Qualité des eaux

Les **facteurs qui expliquent le mauvais état** des MESU sont essentiellement liés

- aux activités domestiques et de services (assainissement insuffisant des eaux usées),
- aux activités agricoles (nitrates, pesticides)
- aux activités industrielles.

Les **paramètres qui déclassent** principalement les MESU sont

- l'azote et le phosphore,
- la DCO (demande chimique en oxygène reflétant les teneurs en matières oxydables comme la matière organique),
- les matières en suspension.

Source :

Etat de l'environnement wallon 2020



Qualité des eaux

Si maintenant, on change d'échelle:

localement, la qualité de l'eau peut être désastreuse.

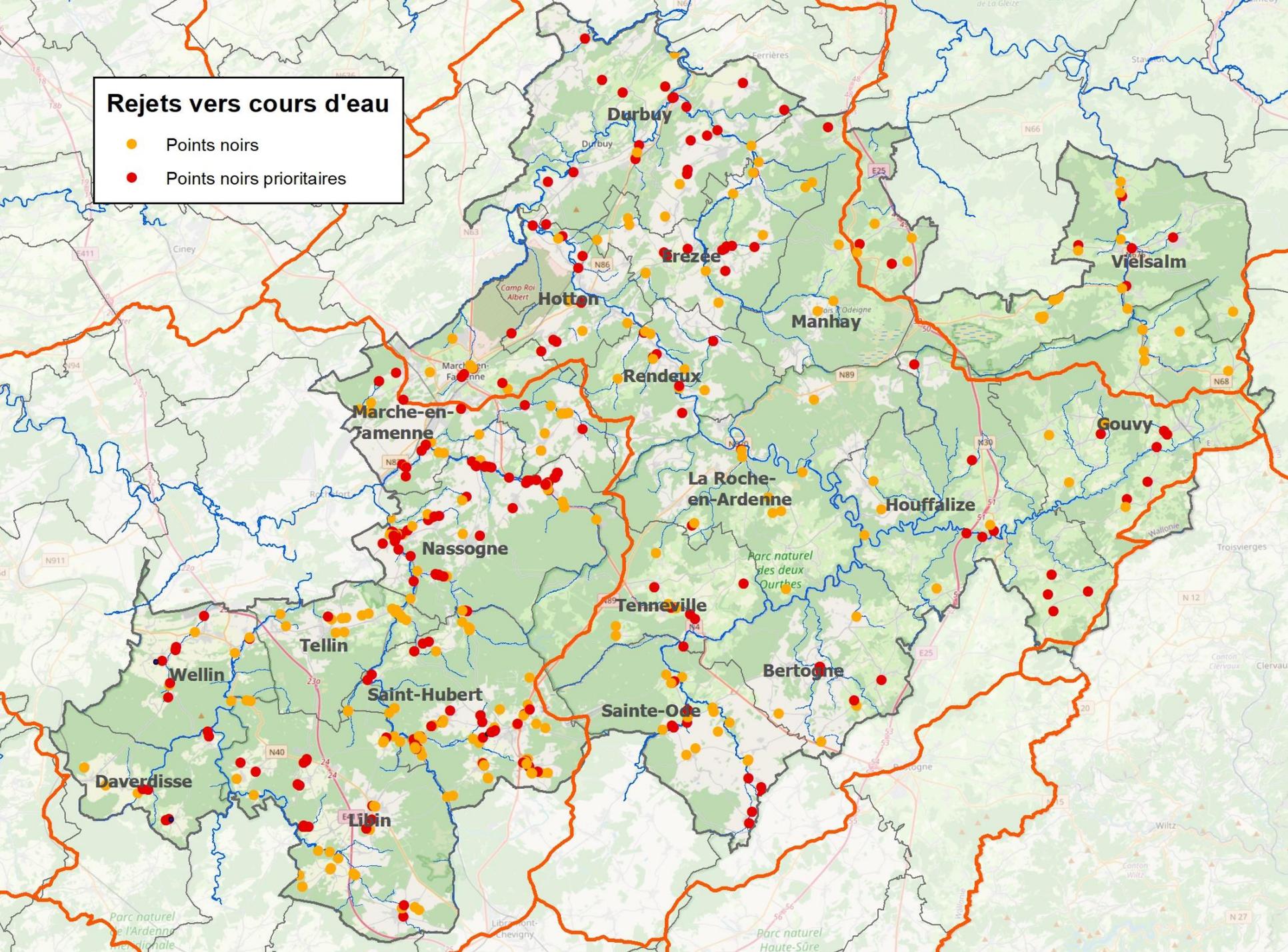
Il n'est donc pas étonnant d'avoir des riverains qui se plaignent d'odeurs notamment.

Nos inventaires de terrain permettent de localiser divers problèmes dus notamment à des rejets d'eau usées (relevé non exhaustif). Ceux-ci sont répartis sur l'ensemble du territoire et donc également dans les masses d'eau de bonne à très bonne qualité.

Ces problèmes sont tant en zone d'assainissement collectif dont les égouts sont collectés vers une station d'épuration ou pas encore, qu'en zone d'assainissement autonome.

Rejets vers cours d'eau

- Points noirs
- Points noirs prioritaires





Qualité des eaux

Provenance

- **Habitations**
- **Entreprises**
- **Exploitations agricoles**

Types de rejets

- **En zone d'assainissement collectif égouttée et reliée à une step**
 - **Habitations non raccordées**
 - **Déversoirs d'orages**
- **En zone d'assainissement collectif égouttée mais non reliée à une step**
- **En zone d'assainissement autonome**
 - **anciennes ou nouvelles habitations**



Qualité des eaux





Qualité des eaux

ZAC égouttée et step existante mais encore de gros rejets de particuliers



ZAC égouttée et step existante mais encore de gros rejets de particuliers



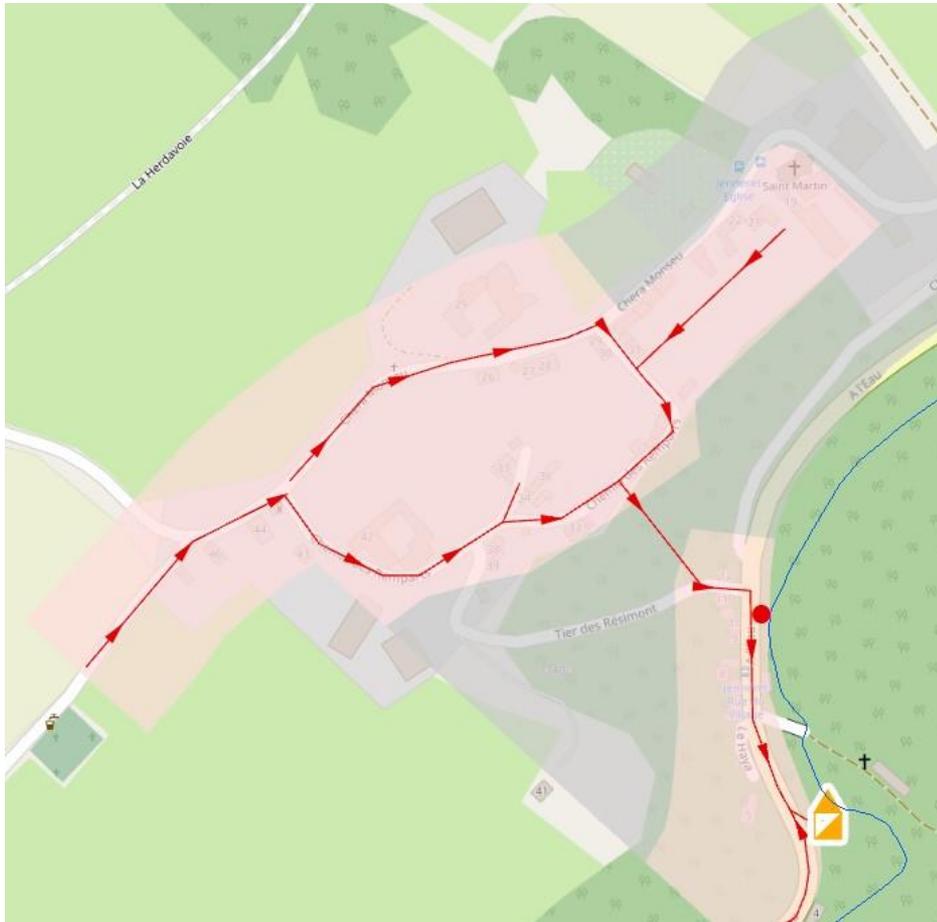


Qualité des eaux



ZAC – Step prévue et égouttage à réaliser

Connexion des habitations sur les aqueducs de voirie



Qualité des eaux





ZAI – Habitations récentes qui devraient être équipées d'un SEI fonctionnel

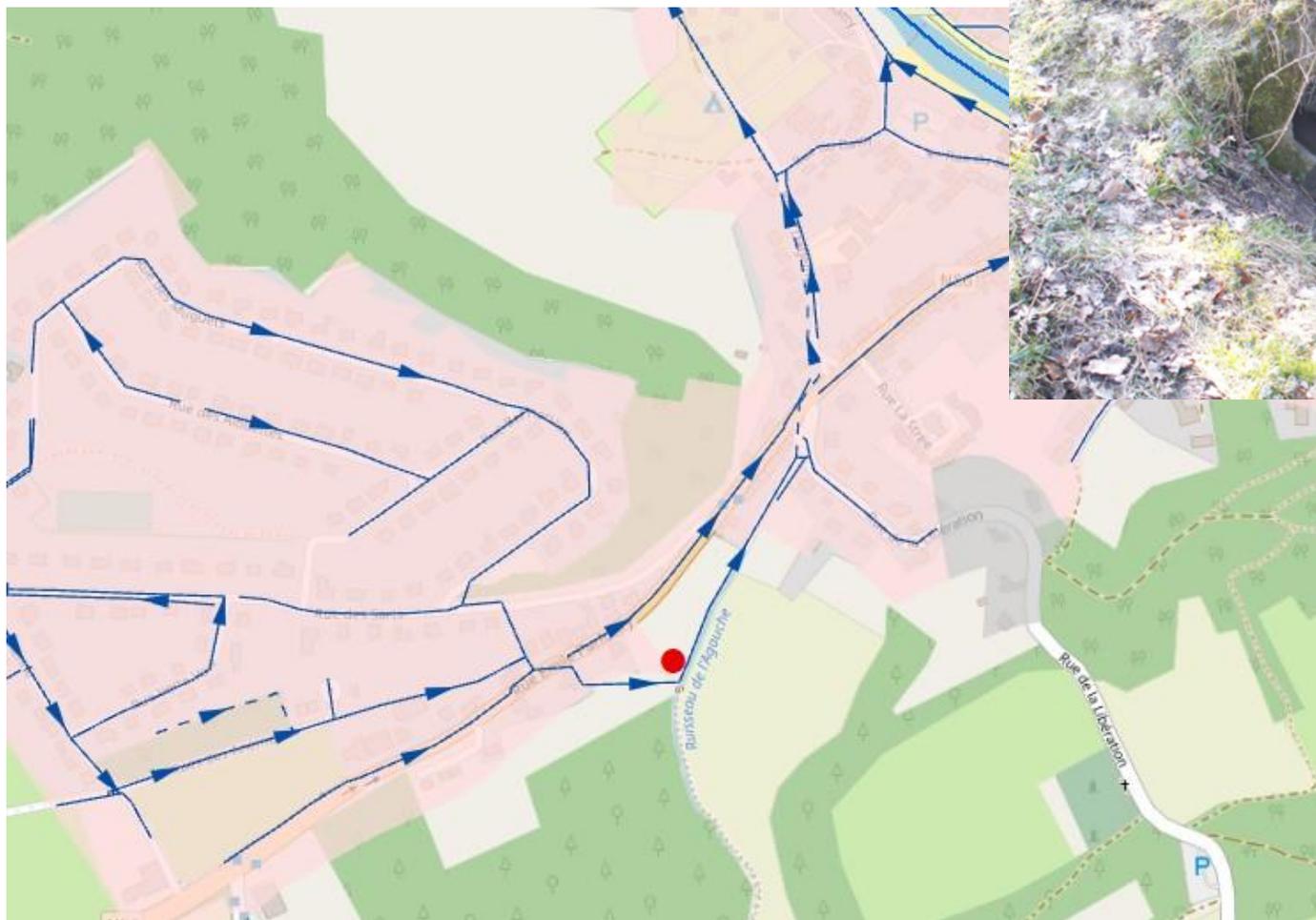




Qualité des eaux



ZAC – Déversoir d'orage





Comment agir?

Permis

- **Être attentifs aux systèmes décrits (demander plus que « vers SEI »)**
voir vademecum Idelux-Eau

Contrôles et entretiens

- **Vérification du placement**, du dépôt de la déclaration de classe 3 pour chaque permis octroyé
- **CertIBEau**
- **GPAA**



Comment agir?

Anciennes habitations

En ZAC effective

- Contrôler le raccordement aux égouts lorsqu'ils sont placés (avoir un cadastre à jour des raccordements)
- Supprimer les eaux claires parasites (drains périphériques, sources...)

En ZAI

- Conseiller le placement d'un SEI
- Informer et sensibiliser même là où un SEI n'est pas obligatoire
- Inscription dans la GPAA

Partout

- Rappeler le rôle des aqueducs de voirie
- Pousser à la gestion des eaux pluviales à la parcelle

> **conseiller la demande d'un CertIBEau**

Merci de votre attention !

Cécile Pironet
Rue de la Laiterie, 5
6941- Tohogne
cr-ourthe@skynet.be
086/210.844



Christine Heinesch
Place St-Remacle, 32
4970 Stavelot
crambleve@gmail.com
080/282.435



Stéphanie Dessy
Rue de Préhyr, 12f
5580- Rochefort
stephanie.dessy@crlesse.be
084/222.665

